



ENJEUX ET DÉROULEMENT - FORMATION AU PERMIS B

SABFA CONDUITE - Auto-école

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des morts et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il faudra que chaque candidat au permis prenne conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de son apprentissage.

L'élève va apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. À travers ce programme, il comprendra les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. L'élève devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, l'aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser sa progression. Le formateur guidera et conseillera chaque élève de façon personnalisé. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

La formation :

Une évaluation de départ : afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Une formation théorique : Lors de la formation théorique l'élève a accès à des cours et entraînement en salle code et également en ligne, depuis son espace personnel, portant sur 10 thématiques du code de la route. Lorsqu'il aura atteint le niveau suffisant, il pourra se présenter à l'ETG (Epreuve Théorique Générale) dans l'un des organismes privés agréés qui le propose. Le candidat se rendra sur le lieu de l'examen par ses propres moyens.

Une formation pratique : en situation de conduite avec un formateur agréé. Cette formation respecte le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

- 1.
- 2.
- 3.

Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.



- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
 - b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
 - c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
 - d. Démarrer et s'arrêter.
 - e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
 - f. Utiliser la boîte de vitesses.
 - g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
 - h. Regarder autour de soi et avertir.
 - i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
 - a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
 - b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
 - c. Adapter l'allure aux situations.
 - d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
 - e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
 - f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.
 - g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
 - a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
 - b. Croiser, dépasser, être dépassé.
 - c. Passer les virages et conduire en déclivité.
 - d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
 - e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
 - f. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
 - g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
 - h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
 - i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
 - a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
 - b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
 - c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
 - d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
 - e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
 - f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
 - g. Pratiquer l'écoconduite..
- Maîtriser

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si le candidat suit la formation traditionnelle, ou 15 ans s'il suit l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), et posséder un numéro NEPH.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

L'examen (ETG) se déroule dans un centre d'examen agréé. Depuis 2016, ce sont des opérateurs



agréés par l'État qui gèrent l'organisation des examens du code de la route partout en France. Les élèves peuvent réserver leur place d'examen en toute autonomie depuis les sites internet des différents opérateurs privés agréés. Les élèves se rendent à l'examen par leurs propres moyens. Pendant le déroulé de la vidéo, le candidat doit penser à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen du code, vous devez penser à ramener :

la convocation (imprimée ou au format numérique)

une pièce d'identité en cours de validité (trouvez la liste des pièces d'identité acceptées sur le site du Service Public)

Une fois obtenu, le code (ETG) est valable pendant 5 ans.

L'épreuve théorique générale (Code de la route) :

L'examen pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17 ans et avoir réussi l'examen du code.

Le jour de l'examen, le candidat doit se présenter avec :

un justificatif d'identité en cours de validité, conforme à l'Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité,

sa convocation à l'examen.

La convocation précise le jour et l'heure de l'examen.

L'examen pratique peut avoir lieu du lundi au vendredi entre 8h et 12h et 13h30 et 16h.

En général, nos enseignants habilités accompagnent les candidats à l'examen avec un véhicule double commande. Cependant, ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'y rendre par leurs propres moyens.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable à partir du lendemain sur l'accès candidat de RDVPERMIS.

En cas de réussite, le CEPC sera un justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant le titre du permis de conduire définitif sous réserve d'avoir procédé à la demande de titre sur FRANCE TITRES. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, le nouveau conducteur sera en période probatoire avec 6 points sur son permis de conduire.

En cas d'échec, le candidat est invité à faire un point avec un formateur. Des leçons de conduites seront proposées pour travailler les points faibles. Une fois le candidat prêt pour un nouvel examen, il sera représenté à l'examen.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si le candidat est capable de conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée individuellement par l'examineur, qui précise au candidat ce qu'il va devoir faire :

Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,

Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes,

Réaliser deux manoeuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière,

Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,

Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse



s'appliquant aux élèves conducteurs,
Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet
de gaz à effet de serre,
Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Informations :

Un candidat mineur inscrit initialement en apprentissage anticipé de la conduite (AAC) peut renoncer à ce statut pour effectuer l'examen du permis de conduire.

Dans ce cas, il convient de fournir lors de l'examen du permis de conduire :
une attestation certifiant que le candidat mineur renonce à la filière de la conduite
accompagnée signée par son représentant légal et celui de l'auto-école ;
la photocopie de la pièce d'identité du représentant légal.

Sans ces documents, le candidat ne pourra pas être évalué.



MÉTHODES ALTERNATIVES - AAC, CONDUITE SUPERVISÉE ET BOÎTE AUTOMATIQUE

SABFA CONDUITE - Auto-école

L'apprentissage anticipée de la conduite (AAC) :

PRINCIPE :

L'apprentissage anticipé de la conduite peut commencer à 15 ans.

Elle comporte 2 phases :

L'ACCOMPAGNATEUR :

L'accompagnateur doit :

Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption

Avoir l'accord de l'assureur

Ne pas avoir eu de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délits de fuites...)

Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite

Participer au rendez-vous préalable

Plusieurs accompagnateurs sont possibles même hors du cadre familial.

LES AVANTAGES :

La conduite accompagnée apporte de nombreux avantages :

L'épreuve pratique peut être passée à 17 ans ainsi le jeune pourra conduire seul après sa réussite à l'examen final ;

Le prix de l'assurance « conducteur novice » est très souvent réduit ainsi que le coût de la surprime ;

Le délai du permis probatoire est réduit à 2 ans au lieu de 3 ans ;

1ère phase

2ème phase

Une période de formation initiale qui comprend :

Une évaluation préalable

Une période de conduite accompagnée qui comprend :

Un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.

Une phase de conduite avec un ou plusieurs accompagnateurs d'une durée de 1 an minimum et au moins 3000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger).

2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie théorique. La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

Cette attestation est jointe au livret d'apprentissage et un exemplaire doit être transmis à votre compagnie d'assurance.

Une formation théorique qui prépare à l'épreuve du code de la route

Une formation pratique de 20 heures minimum

Dès le code obtenu et un niveau de pratique satisfaisant, l'auto-école délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

LES OBLIGATIONS durant la période de conduite accompagnée :



Ne pas conduire à l'étranger ;

Posséder un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;

Apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière du véhicule ;

Respecter les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.

Pouvoir présenter aux forces de l'ordre l'attestation d'inscription au permis de conduire et le livret d'apprentissage (format papier ou numérique).

Mais surtout :

L'expérience acquise avec l'accompagnateur permet de mieux appréhender les situations complexes.

Cette expérience acquise augmente les chances des jeunes conducteurs d'obtenir leur permis du premier coup. En effet, le taux de réussite s'élève à 74% contre 55% en formation traditionnelle.

La conduite supervisée (CS) :

PRINCIPE : Dès 18 ans, la conduite supervisée est possible :

À l'inscription

En fin de formation initiale

Après un échec à l'épreuve pratique

Elle comporte 2 phases :

1ère phase

2ème phase

Une période de formation initiale qui comprend :

Une évaluation préalable

Une formation théorique qui prépare à l'épreuve du code de la route

Une formation pratique de 20 heures minimum

Une période de conduite supervisée qui comprend :

Un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur (après un échec à l'épreuve pratique, ce RDV comprend 1h de conduite et un bilan personnalisé).

Une phase de conduite avec un accompagnateur, sans durée, ni d'obligation de kilomètres.

Dès le code obtenu et un niveau de pratique satisfaisant, l'auto-école délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI). Cette attestation est jointe au livret d'apprentissage et doit être transmis à votre compagnie d'assurance.

L'ACCOMPAGNATEUR :

Pour être accompagnateur, il faut :

Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption

Avoir l'accord de l'assureur

Ne pas avoir eu de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délits de fuites...)

Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite

Participer au rendez-vous préalable

LES AVANTAGES :

Plusieurs accompagnateurs sont possibles même hors du cadre familial.

Un choix que l'on peut décider à tout moment ;

Prolonger son entraînement pour acquérir plus d'expérience, dans un délai court ;

Augmenter sa confiance en soi.

LES OBLIGATIONS durant la conduite supervisée :



Ne pas conduire à l'étranger ;
Posséder un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
Apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière du véhicule ;
Respecter les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).
Pouvoir présenter aux forces de l'ordre l'attestation d'inscription au permis de conduire et le livret d'apprentissage (format papier ou numérique).

La conduite en boîte automatique (B78) :

PRINCIPE :

La formation avec un véhicule équipé d'une boîte de vitesse automatique est accessible à tous, quel que soit le type de formation (traditionnelle ou en conduite accompagnée).
Le programme de formation au permis de conduire catégorie B n'est pas différent si vous utilisez un véhicule équipé d'une boîte de vitesse automatique ou d'une boîte de vitesse manuelle, mis à part l'apprentissage et la manipulation du levier de vitesse et de la pédale d'embrayage qui ne sont pas nécessaires en boîte automatique.

LES AVANTAGES :

La formation est plus courte et donc moins onéreuse, celle-ci est facilitée et plus accessible. Une fois votre examen au permis de conduire réussi, votre permis de conduire mentionnera le code B78 qui signifie que vous n'êtes autorisé à conduire que des véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique. Mais il existe une formation passerelle de 7 heures (sans examen) qui permet la conduite de véhicules à changement de vitesse manuel. Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie B ayant validé l'examen avec un véhicule à changement de vitesses automatique.



PROGRAMME DE FORMATION - PERMIS B, AAC ET CS

SABFA CONDUITE - Auto-école

Formation théorique : Formation mixte, en présentiel et à distance.

Formation pratique : Formation en présentiel.

Épreuves théoriques et pratiques : Épreuves en présentiel.

Le permis de conduire catégorie B permet la conduite des types de véhicules suivants : véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises, véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

avoir au moins 16 ans ou 15 ans pour un permis AAC (au moment de l'inscription) ;

être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;

avoir obtenu le certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou de non-participation pour les candidats entre 17 ans et 25 ans non révolus ;

avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route puis à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

À définir suivant le résultat de l'évaluation de départ.

13 heures de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse automatique (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009).

20 heures de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse manuelle (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009).

Pas de minimum légal pour les titulaires d'un permis de conduire étranger ou d'une autre catégorie de permis de conduire (sauf catégorie AM et B1).

Durée :

Pré-requis :

Objectifs pédagogiques :

Modalités pédagogiques :

Délais d'accès :

Financement personnel :

Modalités d'accès :

En présentiel : un entretien préalable est nécessaire afin de connaître et évaluer les besoins en formation du futur apprenant et de présenter l'ensemble des informations concernant les formations disponibles. À l'issue de cet entretien, une évaluation de départ pourra être proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heures nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

À distance : Après réception de la demande de formation, un entretien téléphonique ou physique est programmé afin de s'assurer que la formation choisie soit conforme aux attentes et besoins du futur apprenant. Une évaluation de départ est également programmée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heures nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également



être constitué afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Contrat conclu en présentiel : entrée en formation immédiate.

Contrat conclu à distance : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Financement professionnel :

Contrat conclu en présentiel : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Contrat conclu à distance : entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Évaluation de départ dure environ 45 minutes.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même. Par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision.

Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais plutôt comment je perçois cette situation.

Les catégories de compétences évaluées sont :

Les capacités et connaissances sensori-motrices,

Les capacités de compréhension et de traitement,

Les aspects émotionnels et affectifs,

Les facteurs de volonté,

Les capacités de perception, d'analyse et de décision,

Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

L'évaluation préalable :

Différentes filières :

Inscription à partir de

Examen à partir de

Durée de la période probatoire

AAC (1)

15 ans

17 ans

2 ans

CS (2)

18 ans

18 ans

3 ans

B Traditionnel

16 ans

17 ans

3 ans

(1) Apprentissage anticipé de la conduite (2) Conduite supervisée

La formation théorique :



Premier principe de l'examen du code de la route : il ne suffit pas de connaître le code et d'en appliquer les règles à la lettre pour être un bon conducteur ; il faut comprendre la légitimité de ces règles, c'est-à-dire pourquoi elles ont été mises en place. Les questions poussent le candidat à aiguïser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Les thèmes comportent différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards.

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles.

Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les dix thèmes référencés sont :

- la circulation routière,
- le conducteur,
- la route,
- les autres usagers,
- les notions diverses,
- les premiers secours,
- prendre et quitter son véhicule,
- la mécanique et les équipements,
- la sécurité des passagers et du véhicule,
- l'environnement.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les sous-compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation. Capacité maximum par enseignant : 1 élève par leçon de conduite (la présence d'un ou deux élèves supplémentaires en écoute pédagogique est autorisée).

Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.

b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.

d. Démarrer et s'arrêter.

e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

f. Utiliser la boîte de vitesses.

g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

h. Regarder autour de soi et avertir.

i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.



- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
 - b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
 - c. Adapter l'allure aux situations.
 - d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
 - e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
 - f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.
 - g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
 - a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
 - b. Croiser, dépasser, être dépassé.
 - c. Passer les virages et conduire en déclivité.
 - d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
 - e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
 - f. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
 - g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
 - h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
 - i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
 - a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
 - b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
 - c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
 - d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
 - e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
 - f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
 - g. Pratiquer l'écoconduite..
- Maîtriser



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION - ÉVALUATION DE DÉPART EN VOITURE B

SABFA CONDUITE - Auto-école

Évaluation de départ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION :

CE TEST SE DÉROULE EN SITUATION DE CONDUITE HORS ET EN CIRCULATION À BORD DUN VÉHICULE-ÉCOLE.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques:

1. Renseignements d'ordre général sur l'élève
2. Son expérience de la conduite
3. Sa connaissance du véhicule
4. Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
5. Ses habiletés
6. Sa compréhension et sa mémoire
7. Sa perception
8. Son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).

L'évaluation de départ en voiture est privilégié pour les personnes ayant déjà une expérience de la conduite (heures de conduite effectuées dans un autre établissement, annulation de permis, possession d'un permis d'une autre catégorie, etc...)

Détails des compétences évaluées :

1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL :

Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :

Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.

2 - EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE :

Sur la base d'un questionnaire :

Permis possédés

Véhicules conduits

Zone d'évolution à bord du véhicule

Temps de pratique en conduite

Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.

3 - CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE :

Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques: direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.

4 - ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE :

Sur la base d'un entretien: hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité: limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.

Sur la base d'un entretien: repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite: par choix



et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

5 - HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES) :

Hors circulation :

Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur.

5 réalisations de "départ arrêt" sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.

Manipulation du volant: après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.

De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française.

7- PERCEPTION :

En circulation:

À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie: volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois).

L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite.

Compétences évaluées: sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.

8 - ÉMOTIVITÉ :

Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation.

Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

Mémorisation :

Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

6 - COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION :

Compréhension:

Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.



PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

SABFA CONDUITE - Auto-école

Procédé de positionnement avant la formation :

Un entretien avec la personne en charge du secrétariat ou un enseignant de la conduite est réalisé afin d'évaluer les besoins et les attentes du bénéficiaire.

Cet échange nous permet de présenter nos formations, nos forfaits, ainsi que toutes les modalités relatives au déroulement de celles-ci.

Cet entretien est également l'occasion de vérifier que le candidat répond aux prérequis exigés pour les différentes formations, et de fournir la liste des documents nécessaires à la constitution de son dossier.

À l'issue de cet entretien, nous serons en mesure de vous proposer la formation la plus adaptée à ses besoins, en fonction de l'objectif final visé.

Dans le cadre d'un projet professionnel, un procédé de positionnement spécifique est prévu (voir page 5).

Procédé d'évaluation avant l'entrée en formation :

Une évaluation des compétences du candidat, appelée évaluation de départ, sera réalisée. Il s'agit d'un test permettant d'évaluer ses capacités et aptitudes à la conduite.

Cette évaluation permet de proposer un volume horaire prévisionnel de formation adapté à votre profil.

Elle est accompagnée d'une proposition commerciale chiffrée.

Le volume horaire prévisionnel pourra être réajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de ses aptitudes, de ses capacités, de son implication dans la formation, de son assiduité, ainsi que de la fréquence de ses leçons de conduite.

Aptitudes et compétences évaluées

Évaluation des aptitudes cognitives suivantes :

Concentration

Coordination motrice

Inhibition

Mémoire visuelle à court terme

Estimation

Largeur du champ de vision

Adaptation

Attention partagée

Prévention du risque

Obéissance aux règles

Balayage visuel

Temps de réaction

Des évaluations de compétences (les 4 compétences du programme de formation REMC) sont réalisées au cours de la formation. Elles permettent d'évaluer l'acquisition et le niveau d'autonomie atteints pour chaque objectif pédagogique.

Un bilan de compétences de conduite permet, en cours de formation, de faire le point sur les acquis en tant que futur conducteur. Il s'appuie sur les critères d'évaluation de l'examen de conduite. Le formateur évalue l'élève, à l'aide de son livret numérique, sur ce qu'il a acquis ou non, et l'accompagne avec des commentaires personnalisés pour l'aider à progresser. L'objectif est de lui permettre d'acquérir toutes les compétences nécessaires avant l'examen. Il concerne tous les apprentis conducteurs et fait partie intégrante de la formation.

Le formateur évaluera les critères suivants :

Connaissance et utilisation des commandes,

Prise d'informations,



Adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la circulation,
Application et respect de la réglementation,
Communication avec les autres usagers,
Partage de la chaussée,
Respect des distances de sécurité
Autonomie et conscience du risque.

Pour rappel, ces critères sont issus des quatre champs de compétences définis dans l'examen du permis de conduire, mis en place en 2013 avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC). Ce bilan aide l'élève à évaluer son niveau : il comprend ainsi quels sont les axes à améliorer pour chaque critère évalué. Il prend conscience de ses points forts et de ses points faibles. L'élève sait sur quels éléments travailler avec son moniteur lors de ses prochaines séances.

Procédé d'évaluation en cours de formation :

Évaluation par exercices des compétences suivantes :

Expérience de la conduite,
Connaissances du véhicule,
Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité,
Habilités,
Compréhension et mémoire,
Perception visuelle,
Émotivité.

Procédé d'évaluation en fin de formation :

Après un certain nombre de cours de conduite, lorsque l'enseignant estime que l'élève est prêt à passer son permis de conduire, il programmera un examen blanc.

L'examen blanc est une répétition générale avant l'examen officiel. Cette mise en situation permet d'évaluer le niveau du candidat en condition réelle, mais aussi sa gestion du stress.

L'épreuve se déroule dans les mêmes conditions que l'examen officiel. Le formateur habituel, ou un autre formateur, jouera le rôle de l'inspecteur du permis. Cette simulation dure environ 30 minutes. L'élève est noté à l'aide de la même grille d'évaluation officielle du permis de conduire. L'élève doit démontrer qu'il est apte à circuler sur la voie publique, en respectant les panneaux de signalisation ainsi que l'ensemble des règles de circulation routière.

Adapter la formation :

À l'issue du bilan, le stagiaire pourra, avec son formateur, adapter les objectifs de ses futures séances de conduite. C'est ainsi une pédagogie individualisée qui est proposée, pour l'accompagner vers la réussite de son permis et une conduite en toute sécurité.

Devenir un conducteur responsable :

Conduire un véhicule n'est pas sans risque.

Il est donc essentiel de savoir si l'élève est prêt à devenir un conducteur autonome et responsable. Au-delà des compétences techniques, l'aspect psychologique est primordial pour réussir l'examen et pour devenir, par la suite, un conducteur vigilant et respectueux des autres.

Tout d'abord, l'élève s'installe au poste de conduite et procède aux réglages nécessaires (siège, rétroviseurs, volant). Il suit ensuite l'itinéraire indiqué par l'enseignant. Le parcours comprendra des passages en agglomération et hors agglomération, et le candidat devra également circuler de manière autonome pendant une partie du trajet.

Une interrogation orale est également prévue, comprenant :

une question de vérification technique (intérieure ou extérieure),
une question sur la sécurité routière,
une question sur les premiers secours.

Le candidat peut obtenir un point supplémentaire pour chaque bonne réponse. Une manœuvre ainsi qu'un arrêt de précision seront imposés.



À l'issue de cette simulation d'épreuve, l'enseignant pourra, selon le niveau de l'élève, lui proposer des heures de conduite supplémentaires pour finaliser sa formation pratique s'il estime qu'il n'est pas encore prêt.

L'intérêt de l'examen blanc du permis de conduire :

Se préparer au mieux à l'examen : se familiariser avec les attentes de l'inspecteur et les conditions réelles.

Mieux gérer son stress : apprendre à garder son calme dans une situation d'évaluation.

Apprendre de ses erreurs : identifier les points à améliorer pour progresser efficacement.

Examen blanc du permis de conduire :

Procédé de positionnement dans le cadre d'un parcours professionnel :

1. Je réalise une transition professionnelle.

Dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, un bilan de compétences, des acquis et des expériences permettront d'évaluer le niveau du stagiaire, afin de proposer un parcours de formation sur mesure.

Déroulement :

Un questionnaire de positionnement professionnel est à compléter,

Une évaluation préalable doit être réalisée (voir « procédé d'évaluation de départ »),

Un compte rendu de l'évaluation, accompagné d'un devis détaillé et d'un programme de formation, est transmis.

2. Je mobilise mes droits CPF pour obtenir un premier permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2.

Le stagiaire doit répondre à deux critères d'éligibilité :

L'obtention du permis doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel, ou favoriser la sécurisation d'un parcours professionnel.

Il ne doit pas faire l'objet d'une suspension de permis, d'une interdiction de le solliciter, ou d'une procédure de récupération de points.

Déroulement :

Un questionnaire de positionnement professionnel est à compléter,

Une attestation sur l'honneur est à compléter pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire ». Cette attestation, téléchargeable sur l'espace Mon Compte Formation, doit être transmise à l'organisme de formation, qui s'engage à la conserver pendant 5 ans.

Une évaluation préalable doit être réalisée (voir « procédé d'évaluation de départ »),

Un compte rendu de l'évaluation et un devis détaillé sont transmis.

Questionnaire de Positionnement Professionnel

Renseignements d'ordre général

Nom, prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Prescripteur :

Financier :

Questionnaire

1. Quelle formation est concernée par l'inscription ?

2. Quelle est votre situation professionnelle ?

Si salarié, allez-vous bénéficier d'un co-financement de votre employeur ?

3. Avez-vous déjà un permis de conduire (autre catégorie) ? oui non si oui, précisez :

4. Quelles sont vos motivations et vos attentes ?

5. Quelles sont vos disponibilités ?

Temps consacré à la formation :

Périodes, horaires, journées disponibles pour la formation :



Modalités Complémentaires

Avez-vous des informations complémentaires à nous transmettre qui pourraient permettre d'adapter au mieux votre formation ? (handicap, expérience, antécédents, prérogatives, moyen de communication, etc.)

Ce questionnaire a pour but de mieux comprendre vos besoins et attentes afin de vous proposer une formation adaptée à votre profil. Merci de votre participation !



MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE SUIVI DES FORMATIONS

SABFA CONDUITE - Auto-école

FORMATION THÉORIQUE :

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie au rythme de l'élève, soit dans les locaux de l'école de conduite en salle de code avec un enseignant (sur rendez-vous) et via notre plateforme e-learning.

Dix thématiques sont proposées. Nous vous encourageons à assister à ces dix cours si vous voulez progresser et obtenir votre code rapidement. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours et les horaires d'accès à la salle de code.

La formation théorique portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, en salle de code ou de façon individuelle sur l'espace personnel du candidat sur la plateforme e-learning.

En distanciel et présentiel : Cours, Test (séries d'entraînement, séries thématiques, série d'examen blanc).

En présentiel : Cours, Test (séries d'entraînement, séries thématiques, série d'examen blanc).

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours de formation proposé permettra au candidat de progresser dans sa formation pour l'amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire. En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, il s'engage à suivre obligatoirement le parcours de formation.

La salle de code de l'auto-école est accessible aux horaires affichés à l'accueil.

Cours de code animés par un enseignant sur RDV - Merci de se rapprocher du secrétariat

COURS THÉMATIQUES :

Collectifs et/ou Individuels organisés en présentiel dans la salle de code sur rendez-vous.

10 thèmes du Code de la route

TESTS D'ÉVALUATION :

Collectifs et/ou Individuels, organisés en présentiel dans la salle de code, en accès libre.

Des tests d'évaluation sont à votre disposition dans votre espace d'entraînement en ligne.

Série de 40 questions conforme à l'examen de code de la route.

À l'issue de la correction, un enseignant de la conduite répond à vos questions.

Le Conducteur : prise de risque ; vision et déficiences des perceptions, drogues/Alcool/

Médicaments.

Les dispositions légales en matière de circulation routière : la signalisation ; les intersections ; les règles de circulation ; la vitesse ; le croisement et dépassement ; l'arrêt et le stationnement.

La Route : la conduite sous intempéries de nuit et de jour ; l'autoroute ; les tunnels ; les passages à niveau...

Les Autres Usagers de la route : le partage de la chaussée ; les spécificités des différents usagers.

Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : éco-mobilité ; l'achat éco responsable ; l'écoconduite.

Les précautions nécessaires à prendre en quittant son véhicule : l'installation au poste de conduite ; entrer et sortir de son véhicule.

La réglementation générale et divers : documents du véhicule ; le chargement ; les points ; les infractions.

Les premiers Secours : Le PAS ; Non-assistance à personne en danger.

Les éléments mécaniques et autres équipements : les témoins d'alerte ; les feux ; le contrôle technique ; les niveaux ; les pneus.



Équipements de sécurité des véhicules : la ceinture ; les airbags ; siège enfant ; AFU/ABS/ESP/GPS.

Lundi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Mardi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Mercredi

15:00 à 19:00

Jeudi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Vendredi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Samedi

10:00 à 13:00

Dimanche

Fermé

CAPACITÉ MAXIMUM EN SALLE DE CODE : 10 PERSONNES

✓ Cours de code disponibles sur demande

Pour toute inscription ou information complémentaire :

Merci de vous rapprocher du secrétariat de l'auto-école

Inscription obligatoire pour les cours de code

Ponctualité demandée pour le bon déroulement des cours

Places limitées à 10 personnes par session

Les horaires des séances de code sont :

- lundi : 10h, 11h / 15h, 16h, 17h, 18h,
- mardi : 10h, 11h / 15h, 16h, 17h, 18h,
- mercredi : 15h, 16h, 17h, 18h,
- jeudi : 10h, 11h / 15h, 16h, 17h, 18h,
- vendredi : 10h, 11h / 15h, 16h, 17h, 18h,

HORAIRES ET MODALITÉS DES SÉANCES DE CODE

SABFA CONDUITE

Horaires d'accueil en salle de code

Informations importantes

Informations complémentaires

- samedi : 10h, 11h, 12h.

FORMATION PRATIQUE :

Catégorie B – Voiture

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format individuel. Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

en ville ;

en rase campagne ;

sur autoroute ;

de nuit (leçons prises en hiver).



Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Maîtriser

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.

b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.

c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.

d. Démarrer et s'arrêter.

e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.

f. Utiliser la boîte de vitesses.

g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

h. Regarder autour de soi et avertir.

i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.

c. Adapter l'allure aux situations.

d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.

e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.

f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.

g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

b. Croiser, dépasser, être dépassé.

c. Passer les virages et conduire en déclivité.

d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.

e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.

f. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.

g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.

h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

a. Suivre un itinéraire de façon autonome.

b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.

c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).

f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

g. Pratiquer l'écoconduite..



De l'écoute pédagogique pourra être possible :

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

Une évaluation est mise en place pour valider les acquis des objectifs de chaque compétence du programme de formation. Chaque objectif de la compétence concernée est vérifié afin de confirmer l'acquisition de celle-ci.

Outils utilisés : Application de suivi pédagogique de conduite des stagiaires. Les bilans, évaluations de compétences, examens blancs et cours y compris les schémas de chaque séance sont visibles sur l'application de l'élève, dès la fin de la séance.

Planification des leçons de conduite auprès du secrétariat.

Les leçons de conduite se déroulent sur un véhicule à double commande, en boîte automatique ou boîte manuelle selon la formule choisie.

Le point de rendez-vous des leçons de conduite est fixé à l'auto-école.

Lundi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Mardi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Mercredi

15:00 à 19:00

Jeudi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Vendredi

10:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00

Samedi

10:00 à 13:00

Dimanche

Fermé

CAPACITÉ MAXIMUM EN SALLE DE CODE : 10 PERSONNES

✓ Cours de code disponibles sur demande

Pour toute inscription ou information complémentaire :

Merci de vous rapprocher du secrétariat de l'auto-école

Lundi

10:00 à 20:00

Mardi

10:00 à 20:00

Mercredi

10:00 à 20:00

Jeudi

10:00 à 20:00

Vendredi

10:00 à 20:00

Samedi

10:00 à 14:00

Dimanche

Fermé

Planification des leçons de conduite auprès du secrétariat

MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS

THEORIQUE ET PRATIQUE AU SEIN DE

SABFA CONDUITE

Horaires d'accueil en agence et en salle de code

Leçons de conduite disponibles